

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

* * * * *

Séance du Mercredi 1^{er} Juillet 2015

* * * * *

Convocation du 26 Juin 2015

* * * * *

Président : M. Philippe DECOBERT, Maire

Présents : MM. DECOBERT, BAJOT, GUENARD, GEORGES, MAUBANT, BOSETTI, LLINARES, GERARDIN, PETRONIO et MARIAGE.

Mmes ROBERT, TUBELLO, GILLET et DE WAEY.

Absents excusés : Mmes SMIGIELSKI, DOYEN, CARRÉ, PAQUET et M. TRONCHET

Procuration : Mme SMIGIELSKI à M. BAJOT
Mme DOYEN à M. DECOBERT
Mme CARRÉ à M. GUENARD
M. TRONCHET à M. GEORGES
Mme PAQUET à M. GERARDIN.

Secrétaire de séance : Mme TUBELLO.

Le procès-verbal de la séance du 29 Mai 2015 étant adopté, l'ordre du jour est abordé.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la possibilité d'ajouter le point suivant à l'ordre du jour : Bilan modificatif Lotissement Les Marliers.

A l'unanimité, ce point est ajouté à l'ordre du jour.

I. CHASSE

1. Adjudication de la chasse communale

Le Maire rappelle au Conseil Municipal que, lors de la séance du 2 Avril, il avait été décidé de lancer la procédure de mise en adjudication de la location du droit de chasse en forêt communale d'Aiglemont et de se faire assister par les Services de l'ONF. Or, la personne chargée de ce dossier allant être mutée et n'étant pas remplacée, notre dossier n'a donc pas pu être pris en charge par l'ONF.

M. le Maire remercie M. GUENARD et Mme TUBELLO qui ont travaillé et préparé ce dossier.

Le Maire présente le projet de mise en adjudication : la location du droit de chasse en forêt communale sera mise en adjudication le 1^{er} septembre 2015 à 20 h 00. La mise à prix est de 30 € l'hectare. La chasse sera divisée en 3 lots : un 1^{er} lot de 100.2 ha, un 2^{ème} lot d 84.1 ha et un 3^{ème} lot de 13.9 ha. Chaque lot sera soumis à un bail de 9 ans allant du 1^{er} septembre 2015 au 1^{er} mars 2024.

La date limite de réception des dossiers de dépôt des candidatures est le 1^{er} Août 2015 et la date limite de remise des soumissions est le 1^{er} septembre 2015 en mairie. (avant 17 h 00 dans chacun des cas). Les dossiers de candidature sont à retirer en Mairie. Les candidats retenus auront donc un mois pour remettre leur offre. Dès le 1^{er} septembre 2015 à 20 H, nous procéderons à l'adjudication de ces trois lots. Cette adjudication se fera en présence d'une commission qui est formée du maire, de deux membres du conseil municipal et du trésorier municipal.

La discussion s'engage sur l'intérêt de créer 3 lots.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

1 - décide de mettre en adjudication la location du droit de chasse en forêt communale, la mise à prix est de 30 € l'hectare. La chasse est divisée en 3 lots : 1^{er} lot : 100,2 ha, 2^{ème} lot : 84.1 ha et 3^{ème} lot : 13.9 ha. Le bail est de 9 ans, du 1^{er} septembre 2015 au 1^{er} mars 2024. La date limite des candidatures est fixée au 1^{er} août 2015 à 17 h et la date limite de remise des soumissions est fixée au 1^{er} septembre 2015 avant 17 h.

2 - Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire.

Décision adoptée par 15 voix pour et 4 voix contre.

Pour la composition de la commission qui sera chargée de l'adjudication, le Maire propose les candidatures de M. GUENARD et de Mme TUBELLO. M. MARIAGE propose sa candidature.

Le Maire propose de passer au vote :

M. GUENARD Jean-Philippe	: 15 votes pour, 3 votes contre, 1 abstention,
Mme TUBELLO Marie-Charlotte	: 14 votes pour, 3 votes contre, 2 abstentions,
M. MARIAGE Renaud	: 4 votes pour, 15 abstentions.

Après avoir procédé au vote et en conséquence, le Maire déclare que la commission qui sera chargée de l'adjudication de la location du droit de chasse sera composée de :

- Monsieur le Maire,
- Monsieur Jean-Philippe GUENARD,
- Madame Marie-Charlotte TUBELLO.

II. FINANCES

1. Attribution dotations et subventions

Le Maire informe le Conseil Municipal de l'attribution des dotations suivantes :

- 26 171 € de l'Etat au titre du versement de la dotation nationale de péréquation – Exercice 2015,
- 13 664.91 € de la CAF pour les activités périscolaires du Centre de Loisirs Sans Hébergement, en périodes scolaires et hors périodes scolaires, pour les enfants de 6 à 12 ans.

2. Communauté d'Agglomération Charleville-Mézières / Sedan : collecte en porte à porte à la demande des déchets verts

Le Maire expose au Conseil Municipal que le Conseil Communautaire, lors de sa séance du 26 mai 2015, a décidé de supprimer la collecte des déchets verts en porte à porte dans les neuf communes de l'ex « Cœur d'Ardenne » qui en bénéficiaient dont Aiglemont. La pétition lancée dans la commune contre cette suppression de la collecte des déchets verts a été signée par 299 foyers aiglemontais.

Devant le nombre de mécontents, la Communauté d'Agglomération Charleville-Mézières / Sedan propose désormais, sur l'ensemble de son territoire le ramassage gratuit des déchets verts en porte à porte et à la demande à tous les habitants âgés de plus de 75 ans et/ou handicapés à 80 % (titulaires de la carte d'invalidité).

Les personnes intéressées devront compléter une fiche de renseignements qui sera remise en Mairie. Le Maire attestera que la personne à inscrire est bien éligible au dispositif et transmettra ces renseignements vérifiés et certifiés conformes au service communautaire de la collecte des déchets.

Une fois inscrite, la personne éligible recevra un appel téléphonique lui indiquant le jour de collecte pour son secteur, le numéro de téléphone à joindre pour demander le passage du service et une information technique sur la présentation des déchets.

Après avoir entendu l'exposé du Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- Approuve la convention Commune d'Aiglemont – CACMS – CCAS pour la collecte en porte à porte à la demande des déchets verts ci-annexée,

- Autorise le Maire à signer tout document se rapportant à cette délibération.

Décision prise à l'unanimité moins 2 abstentions (MM BOSETTI et LLINARES).

III. COMMUNICATIONS DU MAIRE

1) Bilan modificatif du Lotissement « Les Marliers »

Le Maire expose au Conseil Municipal que, lors du dernier comité de pilotage du lotissement « Les Marliers », il a été proposé de modifier le prix de vente des neuf premiers lots.

Après en avoir délibéré et sur proposition du Maire, le Conseil Municipal :

- Adopte le bilan modifié présenté par la SEAA et proposant à la vente les neuf premiers lots à 90 € TTT/m²,
- Autorise le Maire à signer tout document relatif à cette délibération.

Décision adoptée par 15 voix pour, 4 contre (MM MARIAGE, GERARDIN, PETRONIO et Mme PAQUET).

2) Courriers divers

Le Maire fait lecture des courriers suivants :

- Courrier de remerciements de Gérard MOINY pour la mise à disposition de la Salle Heinsen pour son exposition d'aquarelles,
- Courrier de Monsieur CAZZARO Emmanuel au sujet de la vitesse excessive dans la Rue Marcel Dorigny. Le Maire précise qu'il a demandé, à plusieurs reprises, à la gendarmerie d'effectuer des contrôles de vitesse. Le radar pédagogique prêté par la Préfecture est installé actuellement dans la rue Marcel Dorigny. Après avoir été placé dans l'Avenue Rimbaud, il sera ensuite installé dans la Rue Jean Mermoz et dans la Rue de Gaulle.
- Courrier du Président de la Région Champagne-Ardenne, Monsieur Jean-Paul BACHY, nous informant de l'attribution d'un soutien financier de 29 279 € à la Société Modelage Plisson au titre du dispositif « aide à l'investissement » dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « Usine du Futur » de la Région Champagne-Ardenne.
- Courrier de remerciements de la Croix-Rouge Française pour l'attribution par la commune d'une subvention.

3) Agenda

Le Maire invite les membres du Conseil Municipal et l'ensemble des habitants du village aux manifestations suivantes :

13 Juillet : retraite aux flambeaux à 21 h 30 (espace Raymond Avril) puis feu d'artifice à 23 h 00 (stade).

14 Juillet : Fête nationale, commémoration patriotique : rassemblement à 11 h à la mairie puis apéritif champêtre à la salle des fêtes.

25 Août : Barbecue à partir de 19 h, puis cinéma de plein air à la tombée de la nuit au stade de football où le film « Quest-ce qu'on a fait au bon Dieu ? », film tout public, sera diffusé.

19 et 20 septembre : journées du patrimoine gourmand.

Le 28 juillet, le Maire et les membres de la Commission Cadre de Vie accueilleront les membres du jury régional des villes et villages fleuris.

Le Maire informe le Conseil Municipal que le département des Ardennes est placé en vigilance orange à partir de 16 h 00. Le Maire demande aux membres du conseil municipal de signaler toutes les personnes de + de 65 ans qui pourraient rencontrer des difficultés.

IV. RAPPORT DES COMMISSIONS

COMMISSION ENFANCE-JEUNESSE-SCOLAIRE

Monsieur GEORGES qui a assisté au dernier conseil d'école en fait un compte-rendu :

- 1) Les effectifs : une prévision de 139 élèves à la rentrée avec deux propositions de répartition par classe.
- 2) Projets de classe qui feront l'objet d'une demande de subvention auprès du Conseil Municipal.
- 3) Changement d'horaires du mercredi : proposé au Conseil d'école du 2^{ème} trimestre a été accepté par M. l'inspecteur d'Académie (8h30 – 8h35/11h30-11h35 pour l'école élémentaire).
- 4) La cotisation à la coopérative scolaire passe à 15 € pour la rentrée 2015.
- 5) Remerciements de Madame REDONT pour les travaux effectués par Bureau Center sur le matériel informatique de l'école.
- 6) La fête de l'école a eu lieu le 26 juin, elle s'est très bien déroulée sous le beau temps.
- 7) Des travaux de peinture et d'entretien ont été demandés aux services techniques de la commune. Ils seront réalisés durant les vacances scolaires.
- 8) Madame REDONT déplore que les travaux espaces verts se fassent pendant les jours de classe. Il est difficile de faire autrement vu qu'il y a classe tous les jours de la semaine.
- 9) Madame REDONT demande également un nouveau réfrigérateur pour l'école élémentaire.

Commission CADRE DE VIE

Madame ROBERT informe le Conseil Municipal que la Commission cadre de vie a fait le tour du village pour le concours des maisons fleuries et attend les réponses.

Commission TRAVAUX

Monsieur le Maire répond à la question sur le chauffage de l'école maternelle. Le Maire recherche la solution qui nous permettrait d'être le mieux aidé financièrement. S'agissant des chaudières de type énergie bois, il faudrait se regrouper avec 2 ou 3 collectivités pour bénéficier d'aides de l'ADEME et de la Région.

VI - QUESTIONS DIVERSES

Le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier des élus de la liste « Agissons pour préserver notre avenir ! » et y répond point par point :

- 1 - Il n'y a pas de commission « chasse », c'est Madame TUBELLO et Monsieur GUENARD qui ont préparé le dossier d'adjudication.
- 2 - Le tableau des délégations et la composition des commissions est joint aux documents du conseil municipal de ce jour.
- 3 - Pétition « contre la suppression de la collecte des déchets verts » : effectivement, ils n'ont pas été informés.
- 4 – Concernant la convocation, par le maire, des commissions dans les 8 jours qui suivent leur nomination et la désignation à cette première réunion d'un vice-président, le maire répond que cette réunion n'a pas eu lieu dans les huit jours.
- 5 – Concernant l'utilisation des produits phytosanitaires par les agents municipaux, le Maire rappelle que tous les agents sont munis des EPI nécessaires. Le Maire rappellera aux agents qu'ils doivent utiliser ces équipements mis à leur disposition. Il sera également rappelé au personnel de mettre en place la signalisation nécessaire en cas de travaux d'entretien des espaces verts sur la voirie. Dans l'application de la démarche « zéro phyto », le Maire est le décideur et les agents les applicateurs.
- 6 – Concernant le site de la commune, tous les comptes rendus avant 2010 ont été enlevés et Monsieur GUENARD a remis à jour les flash-infos.

Les sujets à l'ordre du jour étant épuisés, le Maire remercie l'assemblée et lève la séance.